



Vivons « Saint Genis »

Bulletin municipal n° 24

La mairie vous accueille :

Lundi, mercredi et vendredi
de 14h à 18h

Accueil téléphonique : 04 74 70 04 83

mairie@saintgenislargentiere.fr

NUMEROS UTILES :

Pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmerie : 04 74 70 50 17

Médecin de garde : 116117

Pharmacie de garde : 3237

SERVICES :

Médiathèque : 04 74 26 22 56

mediathequestgenis@gmail.com

Mardi : 13h30-16h

Mercredi : 14h-17h30

Vendredi : 13h30-17h

Samedi : 10h-12h15

Ecole publique : 04 74 26 22 46

Collecte ordures ménagères :

• Sacs noirs :

Route de St Laurent :

jeudi matin

Route de Lyon et route de

Duerne : mercredi matin

Autres secteurs de la commune :

Mardi

• Sacs jaunes : (voir calendrier)

1 jeudi sur 2 les semaines impaires

Déchèteries : 04 74 26 28 88

Compte-rendu conseil du 09/09/22

Absents : Laëtitia TEXIER (procuration à Alexis BADOIL), Colette PERIER (procuration à Sylviane FAYOT).

LA MAIRIE RECRUTE UN ADJOINT TECHNIQUE PROFIL CHEF D'EQUIPE

Sous l'autorité des élus et en collaboration avec un autre agent communal, vous aurez en charge l'entretien de la commune (espaces verts, entretien des locaux, petits travaux de maçonnerie, peinture...).

Le profil de poste est consultable sur le site internet de la commune et sur PanneauPocket.

Si vous êtes intéressés, envoyez votre CV en mairie **avant le 30 septembre 2022.**

Points sur les travaux et projets en cours :

Projet MAM - bâtiment « chemin des gardes » (ancienne école) :

La demande de subvention a été déposée à la Caisse d'Allocations Familiales ; le dossier de consultation d'entreprises est en préparation. L'architecte en charge du projet déposera une déclaration préalable pour les autorisations liées à la sécurité et à l'accessibilité.

Local de « l'ex-cure » :

Les architectes travaillent sur le dossier de consultation d'entreprises ; une réflexion est en cours pour le mode de chauffage (gaz ou électrique).

On espère une signature des marchés en fin d'année et un démarrage des travaux dans la foulée.



Compte-rendu conseil (suite)

Projet lotissement communal « Saint Roch » :

La demande de permis d'aménager a été déposée en juillet et nécessite trois mois d'instruction ; le dossier de consultation d'entreprises est en préparation pour une signature du marché de travaux en fin d'année.

Projet lotissement OPAC :

La demande de permis de construire a été déposée en août. Le délai d'instruction est également de trois mois.

Parking « montée Saint Roch » (aménagement du terrain ex-Crozier) :

Les derniers travaux d'aménagement de ce parking mis en service début août sont prévus cet automne (couvertine sur mur en pierre, grillage, pose de trois lampadaires solaires, plantations et espaces verts).

Rénovation énergétique :

Une demande de subvention avait été formulée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le bâtiment qui abrite deux logements dans la cour derrière la résidence du clocher ; notre dossier n'a pas été retenu par l'État. Les chiffrages vont être revus et le conseil se prononcera ultérieurement pour décider si la commune engage la totalité des travaux ou non.

Démarche performancielle :

Le SYDER avait déposé un dossier pour remplacer les 162 lampadaires non équipés en leds ; la subvention DETR (40% des travaux) n'a pas été accordée ce qui remet en cause l'opération.

Bilan 2021-2022 de la cantine scolaire :

Le nombre de repas servis reste stable avec 3 837 repas pour 140 jours d'école soit une moyenne de 27 repas par jour. Le prix de revient d'un repas s'élève à 9.30 € payé à hauteur de 46,26 % par les parents (4.30 €) et le reste à la charge de la commune (soit 5 € - 53.74 %). Nous notons une hausse des factures de produits alimentaires due à l'inflation et à l'achat plus nombreux de produits locaux et de bio.

Le conseil municipal accepte de recevoir le versement de 7 500 € de l'association de la cantine pour la participation aux charges de fonctionnement (salaires, électricité...).

Taxe d'aménagement pour les zones d'activités économiques et pour la part communale :

La taxe d'aménagement est payée par les propriétaires ayant demandé un permis de construire ou une déclaration de travaux. La loi impose désormais qu'une partie de cette taxe soit reversée à la Communauté de communes.

A partir de 2023, la part communale de cette taxe sera perçue entièrement par la CCMDL pour les zones d'activités économiques du territoire et par la commune pour les autres constructions. Le taux communal à St Genis sera de 3 %.

Compte-rendu des commissions :

École : la rentrée 2022/2023 s'est bien déroulée avec un effectif de 47 élèves : 27 pour la classe de Romain PONCET (de la maternelle au CP) et 20 pour la classe de Carine BRUNO (du CE1 au CM2). Le protocole sanitaire a été allégé.

Tourisme : le parcours « à la chasse au Gnolus » devrait voir le jour pour les vacances de la Toussaint. Grâce à l'application téléchargée, vous pourrez faire un circuit sur la commune, répondre à des questions et trouver la boîte cachée qui vous permettra de récupérer votre Gnolus.



Compte-rendu conseil (suite)

Conseil municipal enfants : enfants et parents ont été ravis de retrouver l'animation crêpes à la sortie de l'école le vendredi 9 septembre.

Le 24 septembre, le CM enfants rencontre Tony TEYSSIER qui va travailler avec eux pour embellir le transformateur du rond-point du Camard par une fresque. Le devis de ce projet est de 800 € ; ENEDIS devrait participer à hauteur de 250 € ou 500 €.

Pour information : le mandat de nos jeunes conseillers se termine en fin d'année ; d'autres élections auront lieu pour élire un nouveau conseil.

CCMDL : les deux plateformes de broyage des ressources ligneuses (Coise et Haute-Rivoire) fonctionnent parfaitement et d'autres sont en réflexion. Elles répondent aux objectifs suivants : stopper le brûlage en offrant une solution de valorisation des branches issues de l'entretien des haies, adopter des pratiques d'entretien des haies durables, valoriser le broyat, développer l'agroforesterie. Une société d'intérêt collectif agricole à actions simplifiées (SICA SAS) permettant la prise au capital par des collectivités territoriales, des groupements agricoles (CUMA), et des agriculteurs a été créée avec un capital de 3 000 €. La CCMDL y prend part à hauteur de 200 €.

Une subvention de 571 € a été accordée au « répar café » de St Laurent. Ce lieu est à la disposition de tous pour apprendre à réparer vous-même (avec l'aide de professionnels) vos objets en panne ou cassés : électroménager, informatique, mécanique...

Informations et questions diverses :

Commerce bar-restaurant : on espère que notre bar-restaurant ré-ouvrira prochainement. Différentes candidatures sont étudiées.

Adjoint technique : Laurent MARGOTTAT, recruté depuis le 1^{er} juin, n'a pas souhaité renouveler son contrat. La commune est donc à la recherche d'un adjoint technique polyvalent avec un profil chef d'équipe. Les candidatures sont reçues en mairie jusqu'au 30 septembre. Nous remercions Laurent MARGOTTAT pour le travail effectué.

Trésorerie : la trésorerie de Saint-Symphorien-sur-Coise ferme ses portes ; nous dépendrons dorénavant de Givors.

Brigades Nature : une équipe intervient sur la commune actuellement et va procéder au débroussaillage des chemins ruraux, au taillage sur le site du skate parc, de la butte vers la médiathèque ainsi qu'au désherbage du cimetière.

Ordures ménagères : la CCMDL va faire parvenir un courrier à chaque habitant afin d'expliquer les nouvelles consignes de tri qui seront mises en places à partir du 1^{er} octobre.

Prochaine réunion le vendredi 21 octobre à 20h30.



Vie municipale et associative

SECRETARIAT DE MAIRIE : la mairie sera exceptionnellement fermée **vendredi 16 septembre**.

BOURSE AUX LIVRES : l'association des parents d'élèves JAQUADI organise une bourse aux livres (vendu 1 €) le **dimanche 25 septembre de 9h à 15h** sous la halle. Buvette et encas salés/sucrés sur place. Ils vous attendent nombreux. (voir flyer)

CLASSES EN « 7 » : tous les classards de la 7 sont invités à la réunion **du vendredi 16 septembre à 20h** à la maison de l'amitié pour organiser la vente de saucisson au gène qui aura lieu le **dimanche 16 octobre sur la place de la mairie**. Vous pourrez également manger sur place ou emporter. Notez bien la date !

MEDIATHEQUE : le **28 septembre** vous pourrez participer à un atelier calligraphie ouvert à tous (à partir de 9 ans) de 15h à 17h. Inscriptions au 04.74.26.22.56. Rappel : du 16 au 30 septembre exposition « comment s'est peuplé notre village », avec exposition commentée le **24 septembre à 14h30**.

FORUM DES ASSOCIATIONS : cette matinée s'est bien déroulée, les associations ont pu effectuer des inscriptions, donner des renseignements, se faire connaître. Les visiteurs ont apprécié le café offert par la municipalité.



O.S.G. GYM : « c'est la rentrée ! la saison 2022/2023 est lancée. Le forum d'inscription a une nouvelle fois fait carton plein. L'équipe de l'Olympique Saint Genois est ravie d'accueillir les adhérents ainsi que leurs familles. Un nouveau bureau avec une nouvelle dynamique au sein du club est présidé par Marion REDON ainsi que Aurélie GAREL, vice-présidente. Pour celles et ceux qui sont intéressés, sachez qu'il reste encore quelques places au sein du cours des éveils corporel pour les enfants de 16 mois à 3 ans (parcours motricité, tunnel, piscine à balles...). Pour plus de renseignements, contactez Marion (06.33.83.68.20) ou Aurélie (06.82.75.58.55). »

PLACES EN CRECHES : les dossiers d'attribution des places en crèches doivent être déposés **avant le 7 octobre** dans la structure concernée. Renseignements au 06.31.00.03.59.

MATINEE DE L'ENFANCE DES MONTS DU LYONNAIS : « une matinée d'ateliers et d'animations à partager entre enfants (de 0 à 6 ans) / parents / grands-parents et professionnels, vous est gratuitement offerte le 24 septembre de 9h à 12h30 à Haute-Rivoire à la salle polyvalente. Renseignements auprès de la CCMDL au 06.31.00.03.59. »

FORUMS EMPLOI / ORIENTATION / RECONVERSION : « si vous souhaitez créer ou reprendre une entreprise, si vous cherchez une formation, une reconversion, alors notez bien cette date : le **30 septembre** à la salle polyvalente de Ste Foy l'Argentière. Renseignements auprès de la CCMDL au 04.4.70.58.03 et 07.63.21.34.20. »



Vie municipale et associative

La REVOLE : « un grand merci à toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à l'organisation et au bon déroulement de cette vogue 2022. Les bénévoles de la revole tenaient à remercier chaleureusement tous les participants, votre présence a joué un rôle dans la réussite de cet événement, c'est aussi grâce à vous que cette fête de village perdure dans le temps. Bravo et merci à DJ Steph qui a su nous faire danser tout au long de ce week-end et qui a surtout relevé son défi... Nous remercions la Municipalité pour leur aide précieuse chaque année. Et pour finir, merci aux bénévoles qui ont su rester souriants et qui ont tout donné pendant 5 jours (préparatifs, fête et rangement) malgré la fatigue. Merci pour l'implication et votre travail remarquable ! A l'année prochaine ! ».

La Revole vous invite à son assemblée générale **le vendredi 7 octobre à 20h** à la maison de l'amitié. Venez rejoindre l'équipe !

Vieux tacots : un vent « d'époque » a soufflé sur notre village le 4 septembre avec le 2^{ème} rassemblement des vieux tacots. Merci aux organisateurs pour cette belle journée d'animation au village.



Permanences SOLIMUT : les prochaines permanences de la mutuelle auront lieu les **jeudis 13 octobre et 1^{er} décembre** de 13h30 à 15h30, sur rendez-vous, auprès de la mairie.

- Réalisation de la publication par la commission Informations
- Lettre éditée et imprimée par la mairie

Etat Civil

MARIAGE :

Le 2 juillet : Jean-Jacques LEBLANC et Annie RIDET.

Tous nos vœux de bonheur.





Focus

MONTS ENERGIES

Monts Énergies est une SAS d'intérêt collectif créée en février 2018 sur le territoire des Monts du Lyonnais. Elle vise à impliquer les habitants dans un projet de développement photovoltaïque à l'échelle de la Communauté de Communes. Monts Énergies compte actuellement plus de 150 associés actionnaires : habitants, entreprises et collectivités locales. La société a réuni un capital de plus de 178 000 € et s'appuie sur une équipe d'une trentaine de bénévoles très actifs.

Chefs d'entreprises, artisans, collectivités, particuliers : nous sommes tous concernés et nous pouvons bénéficier gratuitement des expertises et du savoir-faire de Monts Énergies pour :

- Rentabiliser des espaces non productifs.
- Mettre un toit à disposition de Monts Énergies.
- [Bénéficier d'un diagnostic gratuit](#)
- Faciliter et sécuriser un projet d'installation photovoltaïque.
- Devenir partenaire de Monts Énergies.
- Évaluer le potentiel photovoltaïque des bâtiments communaux.
- Créer une ombrière.
- Installer une petite centrale en autoconsommation
- Être conseillé sur les économies d'énergie.
- Souscrire au capital de Monts Énergies.



PROPOSER SON TOIT

Tous les propriétaires de toits, personnes physiques propriétaires d'un toit ou morales (copropriétés, SCI, bailleurs sociaux, associations, collectivités, entreprises, etc.) peuvent proposer leur(s) toiture(s) à la location pour y permettre l'installation de panneaux solaires photovoltaïques.

La société locale y fait poser des panneaux par des installateurs certifiés et établit un bail de 25 ans. Chaque année, le propriétaire reçoit une location (très symbolique, 11€ par kWc installé). **Tous les travaux et les risques sont pris en charge par la société**, y compris l'assurance. **Le propriétaire du toit n'a donc rien à déboursier.**

En fin de bail il y a 2 possibilités : l'installation est donnée au propriétaire du toit ou le contrat peut être renouvelé.

PRENDRE DES PARTS DANS LA SOCIÉTÉ

La 3ème manière de participer, et non la moindre, est de prendre des parts dans la société. Leur prix a été fixé à 100€. Un grand plan de financement a été lancé localement auprès des particuliers, des collectivités locales et sur la plateforme internet de financement d'ÉNERGIE PARTAGÉE. **Investir dans ce projet c'est :**

- donner du sens à son épargne,
- mettre de l'argent local dans des projets locaux.

Les revenus de la vente reviennent en partie aux investisseurs sous forme de dividendes dont le montant sera décidé par chaque Assemblée Générale. Nous pensons qu'ils pourront être en moyenne de l'ordre de 2% par an pour un investissement de long terme. On peut dire que le risque est à peu près nul puisque le tarif de rachat est garanti par EDF pendant 20 ans.

La carte de nos installations : à ce jour [28 sont installées](#) qui produisent l'équivalent de 400.000 kWh par an soit les besoins en électricité de plus de 100 foyers des Monts du Lyonnais, 6 autres sont en cours d'installation et une dizaine en projet.

Si vous êtes intéressés vous pouvez les contacter par mail : contact@montsenergies.fr ou le faire savoir en mairie.

N'hésitez pas à le faire savoir autour de vous !

